

SEANCE DU VENDREDI 15 MARS 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	10
présents	
ou représentés	8
votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

N°15032024-008

Date de la convocation
05/03/2024

OBJET

**MISE A JOUR DU
TABLEAU DE
CLASSEMENT DES
VOIES COMMUNALES**

**DECLASSEMENT D'UNE
PARTIE DE LA VOIE
COMMUNALE N°4 DE
VASSEL A BILLOM EN
CHEMIN RURAL**



Françoise BERNARD.

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves
Absent (excusé) : Mme RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme

Secrétaire de séance : M. Cédric DUZELIER

Madame le Maire expose que, suite à la délibération du Conseil Municipal du 2 février 2024, la Préfecture fait remarquer que la voie communale n°4 de Vassel à Billom d'une longueur de 1 388 mètres linéaires ne figure pas au tableau de classement et propose de l'intégrer.

Madame le Maire rappelle que l'entretien de la voirie du domaine public communal constitue une dépense obligatoire. L'article L 2321-2 du CGCT donne une liste des dépenses obligatoires à la charge de la commune.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce classement.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de procéder au déclassement de la voie communale n°4 de Vassel à Billom sur la portion définie comme sur le plan ci-joint (du départ de la voie derrière le Bois de Fiole jusqu'au croisement aux lieux-dits Le Breuil et Les Fontêtes) afin de l'incorporer aux chemins ruraux comme prévu par le code de la voirie routière (art L 141-3 et s) ; (voir plan)
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de déclassement, avec, si besoin une enquête publique et à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 063-216304451-20240315-15032024008-DE

Envoyé en préfecture le 14/05/2024
Reçu en préfecture le 14/05/2024
Publié le
ID : 063-216304451-20240315-15032024008-DE

Portion à déclasser en voie rurale

